



PLAN D'ASSAINISSEMENT PAR SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE (P.A.S.H.)
Sous-Bassin Hydrographique de la MOSELLE

P.A.S.H. REALISE PAR LES ORGANISMES D'EPURATION AGREES CONCERNES :

aide Association Intercommunale pour le Dégorgement et l'Épuration des communes de la Province de Liège

AIVE Association Intercommunale pour la Valorisation de l'Eau en Province de Luxembourg

PASH DRESSE PAR : La Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.)

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

MICHEL CORNELIS, Vice-Président du Comité de Direction
Jean-Luc MARTIN, Président du Conseil d'Administration
Jean-Luc LEBLANC, Conseiller, S.P.G.E.

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON ADOPTANT LE PASH DE LA MOSELLE
Namur, le 10 NOV. 2005

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme
Le Ministre-Président

Beaït LUTGEN
Eric DI RUPO

Feuille n° 19/27
Echelle : 1/10 000

Informations gérées par la S.P.G.E. :

RÉGIMES D'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif, précisé selon les affectations au PDS (*)

de 2.000 EH et plus (Ia)
de moins de 2.000 EH (Ib)

Assainissement autonome

Assainissement autonome (II)
Assainissement autonome communal (IIb)
Assainissement transitoire (III)

RESEAU DE COLLECTE ET D'EGOUTTAGE

Cas généraux

Station de pompage
Collecteur sous pression
Collecteur gravitaire
Egout sous pression
Egout gravitaire

Cas particuliers

A diagnostiquer - A rénover
Forés ou aéraulic transportant des eaux usées
Eau de surface ayant fonction de collecteur en assainissement autonome
Canalisation d'eau claire existante
Canalisation d'eau claire à réaliser

Traitement des eaux usées

Station d'épuration
Station à statut particulier

AUTRES PROBLÉMATIQUES

Dégorgement - Exhaure
Bassin d'orage

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
Siège Administratif provisoire : 14/15, Avenue de Stassart - B-5000 NAMUR - Tél : 081 251 930
Siège Social : 46, Rue Lacoux - B-4600 VERVIERS - Tél : 087 324 400
http://www.spge.be - Email : cart@spge.be

Informations externes à la S.P.G.E. :

SOURCE DGRNE

Eaux souterraines
Captage public
Zones de protection de captage arrêtées
Prévention rapprochée (Ia)
Prévention éloignée (Ib)
Surveillance (II)

Eaux de surface

Navigable
2ème catégorie
1ère catégorie
non classé
Cours voûtés

Zone de baignade
Point ou zone de baignade
Zone amont de baignade (cours d'eau)

Donnée environnementale
Natura 2000

Limite naturelle :

SOURCE DGATLP

Plan de secteur
Les zones où s'appliquent les différents régimes d'assainissement sont issues de la base de données des plans de secteur.
Les zones destinées à l'urbanisation reprises au PASH s'engagent en fait la responsabilité de la DGATLP.
L'attribution de nouveaux fonds de plans IGN peut entraîner des investigations quant aux zones destinées à l'urbanisation.

Limite administrative

SOURCE IGN

Fond de plan IGN
40/2 Limite de planche IGN (1/10.000)
Remarque : le document pour collecter des fonds de plan établis à différentes époques et selon différentes techniques.
Autorisation de reproduction : convention TS 0394

Origine des données cartographiques : MFW-DGRNE - MFW-DGATLP - IGN
Traitement des données : OEA et SPGE

